



Chères consœurs, Chers confrères,

L'année 2023 nous a offert une belle avancée avec la promulgation de la loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé. Cette loi permet la prescription en première intention des orthèses plantaires et la gradation du risque podologique directement auprès des patients diabétiques.

Continuons à faire évoluer notre profession lors de cette nouvelle année 2024.

Vous n'êtes pas sans savoir que tous les 6 ans la composition de votre CROPP doit être renouvelée. 2024 est cette année importante pour ce renouvellement.

À cet effet, des élections vont avoir lieu le 16 MAI 2024 pour donner à votre conseil régional de l'Ordre une nouvelle équipe dynamique, pleine de bonne volonté pour participer à son bon fonctionnement d'une part et, d'autre part, pour remplir les différentes missions de l'Ordre.

Plusieurs élus arrivés en fin de mandat et à la limite d'âge le quitteront et laisseront des postes vacants.

Je vous encourage vivement à présenter votre candidature en binôme, par souci de parité, à partir du 15 MARS 2024 jusqu'au 16 AVRIL 2024. Je vous invite à vous investir au sein de votre CROPP afin de participer aux missions de l'Ordre que votre CROPP doit remplir.

Tous les professionnels et toutes les professionnelles sont les acteurs de notre belle profession.

Le conseil régional des Hauts-de-France a besoin de vous.

Suite page suivante

1 Éditorial

2 Avis de décès / Le Numéro d'ordre / Obligation et Avantage de devis patient en Pédicurie Podologie

3 Identité visuelle de la profession

4 Interview Dominique WOCJIAK / Agenda

5 Élections ordinaires : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

6 Retour sur les visites confraternelles / Compte de résultat de l'exercice 2022

7 Mouvements du Tableau


CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
HAUTS-DE-FRANCE

101 bis, rue Nationale
59 000 LILLE
Tél. 03 20 50 80 79
contact@hauts-de-france.
cropp.fr

Permanences

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Directrice de la publication :
Véronique LEBRETON
Rédacteurs : Anne-Catherine
BOSSUET, Marie CARISSIMO,
Véronique LEBRETON,
Bernard SOREZ, Virginie HENNING,
Dominique WOJCIK
Dépôt légal : Février 2024
Tirage : 1190 exemplaires
N°ISSN : ISSN 2680-2872

Fin edito

Vous trouverez toutes les modalités pour déposer votre candidature dans le REPÈRES National et le Repères du CROPP Hauts-de-France.

Je vous rappelle la date limite pour déposer les candidatures : le 16 AVRIL 2024.

ON S'ENRICHIT EN S'INVESTISSANT !

Étant au CROPP depuis 12 ans, je termine cette année mon mandat de Présidente, je vais quitter le Conseil en ayant essayé de faire de mon mieux pour vous, pour la profession, je voulais apporter ma petite pierre à l'édifice, je remercie chaleureusement les élu(es) et les collaboratrices qui m'ont bien secondée durant ces 6 années de Présidence du CROPP des Hauts-de-France.

Bien cordialement.

Véronique LEBRETON

AVIS DE DÉCÈS

La présidente et l'ensemble des membres du CROPP ont le regret de vous faire part du décès de nos consœurs **Véronique FRANTZ** le 4 novembre 2022 qui exerçait à FERE-EN ARDENNOIS (02130), **Aurore SUCHET** le 28 décembre 2022 qui exerçait à BURY (60250), et de notre confrère **Nicolas LARDEY** le 15 juin 2023 qui exerçait à ST POL SUR MER (59430).

Nous présentons nos très sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

LE NUMÉRO D'ORDRE

Le Conseil national attribue au professionnel son numéro d'ordre attestant ainsi de son inscription au tableau. Celui-ci est composé de 9 chiffres, se détaillant en trois parties qui se succèdent :

- Le numéro Insee de la région (2 chiffres)
- Le numéro Insee du département (2 chiffres)
- Le numéro personnel et définitif du praticien (5 chiffres), ou numéro d'incrémentation sans possibilité de doublon.

Par exemple : Ex 325905630
(ou 32 59 05630) 32 Hauts de France,
59 département du Nord et 05630
le numéro personnel du professionnel.

Le numéro personnel est attaché au professionnel depuis sa première inscription au tableau et lui reste acquis tout au long de sa vie professionnelle (il n'est jamais réattribué).

Ainsi, en fonction des déplacements géographiques du praticien au cours de sa carrière, **seuls les deux premiers groupes de chiffres** sont susceptibles de changer. C'est pourquoi il vous est demandé de prévenir votre CROPP de tout changement de région ou de département.

Vous pouvez utiliser votre numéro d'Ordre sur vos ordonnances, vos correspondances ou encore votre plaque professionnelle.

OBLIGATION ET AVANTAGE DE DEVIS PATIENT EN PÉDICURIE-PODOLOGIE

Dans une société où la communication devient un outil qualité de performance, où la juridicisation se développe de plus en plus, il nous paraît important de revenir sur l'obligation professionnelle qu'est la nôtre d'informer nos patients des tarifs appliqués pour chacune de nos prestations, notamment celles qui dépasseraient 70 € (arrêté du 30 mai 2018 fixant les modalités d'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de traitements ou de soins).

Afin de prévenir une éventuelle action juridique civile ou pénale pouvant viser chacun d'entre nous, il semble essentiel notamment à la lecture de l'article 7 de ce même arrêté, de sensibiliser chaque consœur et confrère à l'obligation d'informer par écrit ses patients, dès lors que la prestation et ou actes professionnels seraient facturés au-delà de soixante-dix euros (70€).

Cette prestation ciblée doit donc faire l'objet d'un devis signé remis au patient en amont de l'acte proposé.

Pour rappel cet arrêté précise également que l'affichage des tarifs et autres informations doit s'opérer «de façon lisible et visible sur un même support dans le lieu d'attente du patient, ainsi que dans le lieu d'encaissement des frais».

Cette action s'inscrit dans une communication transparente entre le professionnel de santé et son patient mais également dans une démarche qualité de proximité et de confiance.

Identité visuelle de la profession

Les pédicures-podologues disposent désormais d'une identité visuelle commune, déclinable sur de nombreux supports (enseigne ou vitrine, plaque, documents, site web...).

La profession se dote ainsi d'un outil majeur de reconnaissance et d'identification auprès du public.

Les pédicures-podologues disposent désormais d'une identité visuelle commune, déclinable sur de nombreux supports (enseigne ou vitrine, plaque, documents, site web...). La profession se dote ainsi d'un outil majeur de reconnaissance et d'identification auprès du public.

L'utilisation de cette identité visuelle dans la communication du pédicure-podologue est une possibilité. Elle ne constitue en rien une obligation. Elle est mise à disposition de tout pédicure-podologue inscrit au Tableau de l'Ordre et répond à des règles d'utilisation bien définies dont le dispositif a été voté au Conseil national d'avril 2023. Elle ne doit en aucun cas être confondue avec le logo institutionnel de l'Ordre.

Cette identité visuelle peut être utilisée sur différents supports : en façade d'un immeuble en applique bandeau ou en enseigne, sur une surface vitrée du cabinet sous forme de vitrophanie, sur la plaque professionnelle, mais aussi sur les supports numériques, documents professionnels, badges sur vêtements.

Le pédicure-podologue doit respecter le format (la taille) du logo en fonction du support sur lequel il choisit de l'apposer.

L'utilisation de ce logo exclut le recours à tout autre logo ou identité visuelle. C'est l'identité visuelle de notre profession. Par nature, elle exclut toute autre identité visuelle afin de ne pas brouiller la bonne compréhension du public.

Des formats prédéfinis selon le support utilisé ont été établis par le Conseil national. Le praticien doit impérativement transmettre ces données à son imprimeur et/ou son fabricant, chargé à eux de les respecter. Ce respect des données imposées s'entend également si le praticien fait le choix de télécharger ce logo pour l'intégrer lui-même directement sur ses documents informatiques (ordonnances, etc.).

Pour être en accord avec les règles éthiques et déontologiques d'utilisation de cette identité visuelle et se procurer les éléments nécessaires à la réalisation des différents supports, se référer aux ouvrages suivants téléchargeables dans votre [espace professionnel](#) :

- « [Recommandations relatives à l'information et à la communication au public par le pédicure-podologue](#) »
- « [Règlement d'usage de l'identité visuelle de la profession de pédicure-podologue](#) »
- « Charte graphique » va définir les conditions de l'utilisation du logo : ses proportions, sa taille minimum et son positionnement. Elle donne les indications relatives à la typographie (police d'écriture) à utiliser et les codes couleurs y compris l'utilisation du logo en noir et blanc.



INTERVIEW

Dominique WOCJIAK

Dominique WOCJIAK, élu lors des précédentes élections au sein du CROPP Hauts-de-France fait partie depuis 3 ans des 10 élus de votre conseil.

Je lui ai posé quelques questions afin d'éclairer les futurs candidats sur le rôle des élus au sein du conseil.

Depuis combien de temps exerces-tu ?

Je me suis installé en 1987 à l'époque où aucune instance ordinale n'existait. Il y avait beaucoup d'exercice irrégulier frontalier belge. Ce n'était pas évident de contrer cette concurrence déloyale. La formation continue et la remise en question de mes compétences m'ont permis de faire face.

Dans quelle structure et sous quelle forme travailles-tu ?

J'exerce au sein d'une MSP où les médecins travaillent en consultations coordonnées avec une infirmière. Nous avons des réunions de coordination bi mensuelles avec tous les professionnels de santé de la MSP. Je travaille en étroite coordination avec les médecins, infirmiers, infirmières Asalée (Infirmière en santé publique). Je suis régulièrement appelé par un médecin dans son cabinet pour un avis et inversement et pour orientation vers un autre professionnel du choix du patient.

J'ai été élu Vice-président du Collège des Pédiatres-Podologues d'une CPTS de taille 3. J'essaie au maximum d'attirer mes collègues vers cette structure d'exercice coordonné dans laquelle je m'implique en prenant part, notamment, aux actions de prévention à destination de la population.

Peux-tu me dire ce qui a motivé ton engagement ?

En 2020 en période Covid, l'ONPP a sollicité des professionnels dans des structures de ce type, afin de recevoir les patients en situation d'urgence. Le cahier des charges étant conséquent au vu la situation. Le fait de travailler en structure d'exercice coordonné (la MSP) était un prérequis.

J'ai eu beaucoup d'échanges téléphoniques avec l'ordre pendant cette période. Il y avait vraiment une volonté d'accompagnement des professionnels, une recherche de solutions face à cette situation compliquée. Ma façon de voir notre structure ordinale a alors changé.

La mission ordinale te prend-elle beaucoup de temps ?

RIRES... dire qu'elle ne prend pas de temps serait mentir mais ce n'est pas insurmontable !

Malgré mon investissement au CROPP je conserve mes loisirs, mon activité professionnelle, et ma vie personnelle n'est pas impactée.

Que dirais-tu à un collègue qui hésiterait encore à se présenter pour rejoindre les élus du CROPP ?

Renseigner un professionnel, accompagner un jeune dans sa démarche d'installation, réaliser une conciliation, relever des confrères en difficulté... Certes le CROPP s'oblige d'appliquer le code de déontologie et d'être ferme dans certains cas mais il est toujours dans l'accompagnement et la bienveillance et toujours dans un but de mettre en avant notre profession. Celle-ci a évolué et continue d'évoluer notamment par la participation des professionnels aux protocoles de coopération et à la coordination avec les autres professionnels de santé.

Les prochaines élections en région auront lieu le 16 mai 2024.

Le dépôt des candidatures au plus tard le 16 avril 2024 - 16 heures.

Venez-vous investir et rejoindre votre CROPP Hauts-de-France

AGENDA

Bureaux

10 janvier 2023
28 février 2023
2 mai 2023
11 juillet 2023
5 septembre 2023
21 novembre 2023

Conseils

28 mars 2023
27 juin 2023
26 septembre 2023
12 décembre 2023

Conseils extraordinaires

11 mai 2023
6 septembre 2023

Clor

6 février 2023
15 mai 2023
6 octobre 2023

Conférences des Présidents

10 mars 2023
29 septembre 2023

RIR à Strasbourg

14 septembre 2023

Serment

28 juin 2023
8 août 2023
25 octobre 2023

CDPI

11 octobre 2023

Conciliations

21 mars 2023
3 octobre 2023
17 octobre 2023

Visites confraternelles

38 visites effectuées en 2023

Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis les élections ordinales 2021, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R.4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Cette année encore, vous êtes invités à voter par voie électronique.

Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CROPP !

En Hauts-de-France, **du 2 au 16 mai 2024**, vous pourrez voter en ligne pour élire **3 binômes** respectant la parité homme/femme, **soit 6 postes à pourvoir** pour un mandat allant jusqu'en 2030.

Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- **être inscrit au tableau** du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- **être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans**, soit avant le 16 mai 2021,
- **être à jour de cotisation**,
- **ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature**,
- **ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive,
- **être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne** ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

Comment se porter candidat

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).

Impérativement avant le **mardi 16 avril 2024 - 16 heures**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CROPP Hauts-de-France, soit à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Hauts-de-France

101bis rue Nationale - 59000 LILLE

Permanences : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h / Mercredi de 9h à 12h

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 16 avril à 16 heures) sera irrecevable.

La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit **une déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

- soit individuellement leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- soit (et de préférence) conjointement leur candidature en binôme.

Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr

La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.

Voter par Internet

Le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **jeudi 2 mai 2024 (9 heures) au jeudi 16 mai 2024 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CROPP Hauts-de-France. Il est possible de vérifier les inscriptions sur la liste électorale affichée à son siège à partir du 15 mars 2024 et y présenter d'éventuelles réclamations.

Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !

Tous les électeurs recevront individuellement le 30 avril au plus tard un message par courriel, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistance téléphonique mise à votre disposition via un **numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de **voter sur place le mercredi 15 mai 2024** au siège du **CROPP Hauts-de-France** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

A la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

Agenda électoral

15 mars 2024 > Annonce des élections et affichage de la liste électorale

16 avril 2024 - 16h > Date limite de réception des candidatures

26 avril 2024 > Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

30 avril 2024 > Envoi des e-mails « identifiant pour obtenir son mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

2 mai 2024, à 9 h > Ouverture de la période de vote électronique.

15 mai 2024 > Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CROPP

16 mai 2024, à 15 h > Fermeture du système de vote, proclamation des résultats.

Conseillers sortants en 2024

- > Madame BOSSUET Anne-Catherine
- > Madame LEBRETON Véronique
- > Madame PERRIE MAZY Odile
- > Monsieur PEYRAC Gérard
- > Monsieur REMOND Alexandre
- > Monsieur SOREZ Bernard

Retour sur les visites confraternelles

L'Ordre national des pédicures-podologues a chargé de mission les élus des CROPP afin qu'ils aillent en région à la rencontre des professionnels, ces visites confraternelles permettent aux élu(e)s d'apporter aux professionnels une analyse de leur cabinet en rapport avec la conformité, d'apporter également une proximité sur le lieu d'exercice et un échange entre l'institution et les professionnels. Retour avec Monsieur Victor DEVAUX, qui exerce depuis 12 ans la profession, il a reçu deux élus du CROPP des Hauts-de-France en 2023.

Bonjour Monsieur, quelques questions afin d'apporter votre témoignage pour les professionnels qui n'ont pas encore eu cette rencontre.

• **La prise de rendez-vous a été effectuée 2 mois avant la visite, comment avec vous ressenti ce premier contact ?**
Surpris de recevoir ce type d'appel et cela met une certaine pression

• **Avez-vous préparé la visite avec le questionnaire fournit ?**
Oui en effet, je savais ainsi l'objet de la visite à l'avance.

• **Le Jour J, nous vous avons trouvé détendu après quelques minutes, est ce qu'il y avait eu un stress particulier ?**
Oui la rencontre c'est très bien passée mais il est vrai que les nuits précédentes il était compliqué de trouver le sommeil. Créer une activité dans laquelle on s'investit énormément et savoir qu'une visite est demandée pour s'assurer de la bonne conformité du cabinet est une chose stressante.

• **Vous n'étiez pas en conformité avec l'article 77 du code sur quelques points, l'approche et les explications vous ont-elles aidé ?**
Suite à un échange constructif et des conseils de votre part, des solutions ont été trouvées pour répondre à la conformité.

• **Depuis vous avez réalisé des modifications et votre cabinet répond aux recommandations de l'Ordre, cela a-t-il été compliqué à réaliser ?**

En effet le cabinet est maintenant en conformité et les améliorations se sont rapidement réalisées sans créer de contrainte majeures. Et très honnêtement après les premières minutes de discussion tout était beaucoup plus détendu et clair dans mon esprit, j'ai pris en compte les recommandations pour améliorer la prise en charge des patients du cabinet.

• **En conclusion avez-vous une remarque ?**
On craint au premier abord un « contrôle de police » mais ce type de rencontre est réellement constructif car basé sur l'échange, le dialogue et l'intérêt de trouver des solutions cohérentes.

Merci Monsieur Devaux
et bonne continuation dans notre profession.

Compte de résultat de l'exercice 2022

CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS	319
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION	37 412
AUTRES CHARGES EXTERNES	44 363
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	926
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	93 775
CHARGES SOCIALES	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	809
AUTRES CHARGES	-
TOTAL (I)	177 604
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	2 189
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (III)	15
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	179 808
BÉNÉFICE OU PERTE	-7 841
TOTAL GENERAL	171 967

PRODUITS D'EXPLOITATION

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	155 520
AUTRES PRODUITS	16 421
PRODUITS FINANCIERS	15
TOTAL (I)	171 956
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	11
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	171 967
TOTAL GENERAL	171 967

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 30/11/2022 au 15/01/2024

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
ALLENET	VINCENT	59	GONTIER	THOMAS	62	PARADOWSKI	ELSA	59
BABIN	LÉA	02	HARMANT	VICTORIA	80	PESSOU	AXELLE	80
BERNARD	JULIEN	62	HEDE	LOUISON	62	PEUDEVIN	LOU-ANNE	02
BLANPAIN	CONSTANCE	62	HENOCH	MATHILDE	60	PISAREK	LAURA	62
BORDAS-LARRIBE	ANTOINE	59	JEANNOT	MARGAUX	60	POREZ	CHARLOTTE	80
BOUTHEMY	THIBAUD	62	KNOCKAERT	THÉO	62	ROSAY	LAËTITIA	60
BREMARD	MATHILDE	80	LABADIE	MARIE	59	SALOME	ANÉMONE	60
CASAGRANDE	MARIE	62	LECONTE	CLARA	59	SANNIER	SOLÈNE	59
COEUGNEIT	JENNIFER	59	LEMAIRE	CÉLINE	62	SELLIER	CHARLOTTE	62
CHEVALIER	MATHIAS	59	LEVANT	THÉO	59	SENECHAL	CLARA	62
COLLIN	GARANCE	59	MAHIEUX	ELÉANOR	59	SOUDANI	MERIE SARAH	59
COUSIN	CORENTIN	62	MALAPERT	ANATOLE	80	STEJSKAL-DUMETZ	PAULINE	62
CZAPLICKI	JULIE	59	MAZY	THOMAS	59	TOKARSKI	FRÉDÉRIQUE	62
DELZENNE	LOUISE	59	MERLEVEDE	MARTIN	59			
DEPUYDT	CAMILLE	59	MERTZ	LAURE	59	AURÉLIE COCQUERELLE PODOLOGUE SELARL		59
ELLEBOODE	MARION	62	MISSIAEN	JULIETTE	59	SÉBASTIEN FOUQUE PODOLOGUE SELARL		59
FILLEMOTTE	LOU	59	MOCHALSKI	CHLOÉ	62	GLOBAL SPORT POSTURE SELARL		60
GADI	ZARKARIA	59	MOGNOLLE	HÉLOÏSE	60	SELARL BERTAUX DOUWMA PODOLOGIE		60
GENESTIER	MATHILDE	80	NORMAND	CHARLOTTE	80			

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	vers Région
ALEXANDRE	ANNE-SOPHIE	CROPP OCCITANIE
ANDRE	LUCILE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AUGRIS	EMMANUEL	CROPP PACA & CORSE
BEGUIN	AGATHE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CATHAGNE	JULINE	CROPP BRETAGNE SAINT PIERRE & MIQUELON
CONTE	JAMES	CROPP NORMANDIE
DELEPLACE	CHLOÉ	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DELZENNE	LOUISE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DEREEPER	AGATHE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DUMAY	NICOLAS	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
FACON	ANAÏS	CROPP GRAND-EST
GARCIA	DORIAN	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LE COZ	MARIE	CROPP BRETAGNE SAINT PIERRE & MIQUELON
LANCELLOTTI	GODEFROY	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LEMONNIER	CÉDRIC	CROPP PAYS-DE-LA-LOIRE
LIEBAUT	MARINE	CROPP GRAND-EST
MARESCAUX	PERRINE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
MARQUE	SIMON	CROPP PACA CORSE
MONTIER	VIRGINIE	CROPP GRAND-EST
NESTORET	ALIZÉE	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PAJOT	CLOÉ	CROPP PAYS-DE-LA-LOIRE
PARTONNAUD	ELSA	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PLOUY	ROMAIN	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
THELLIER	EMILIE	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
VILLAIN	CÉLIA	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Transferts vers CROPP Hauts de France

Nom	Prénom	depuis Région
ANTOINE	MANON	CROPP OCCITANIE
BERGAMINI	TRISTAN	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
BERNIER	AURÉLIE	CROPP GRAND-EST
CHATILLON	FRÉDÉRIQUE	CROPP OCCITANIE
CONTE	JAMES	CROPP NORMANDIE
DELEPLACE	CHLOÉ	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DELETRAZ	CÉLIA	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DENOYELLE	HARRY	CROPP PAYS DE LA LOIRE

MOUVEMENTS DU TABLEAU suite

Transferts vers CROPP Hauts de France (suite)

Nom	Prénom	depuis Région
DESSAINT	AMBRE	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
EMPIS	QUENTIN	CROPP NORMANDIE
LIARD	THOMAS	CROPP GRAND-EST
PICAVET	ADELINE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
POTTIAU	FLORINE	CIROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
ROULLEAU	ANNE-SOPHIE	CIROPP PACA & CORSE
SEGUIN	SAMUEL	CROPP GRAND-EST

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
ANNE	ISABELLE	62	LEMAIRE	FRANÇOISE	59
BELHASSEN	HÉLIA	60	LEPENNEC-DAURON	VALÉRIE	60
BEUSCART	PASCALE	59	LHEUREUX-DEGAEY	ANNE	59
COEL-LARDE	ODILE	60	MAILLARD-ARQUEMBOURG	CORINNE	59
DAMBRICOURT	ALIX	62	MARLIER-SCHWING	ANNE	60
DANNEELS	CHARLOTTE	62	MARSAL	ODILE	59
DESFORGES	ANNIE	59	PILLAUD	MARIE-ANNETTE	02
FERREIRA	ALINE	62	PREVOST	MARTINE	60
FOCKEU	CATHERINE	59	REYL	CHRISTINE	59
FOCKEU	JEAN-PAUL	59	RICHEZ	ADRIEN	02
FRUCHART	MARIE-PAULE	62	ROTRU	ODILE	59
GOZZI	JADE	62	RZEPECKI	BRIGITTE	59
HABERT	YVES	59	SCHNEIDER	CORINE	62
HENNE	ANNIE	80	SERVIER	NICOLE	02
HIVES	ADRIEN	59	SIX	PRISCILLA	62
LANOË	JEAN-FRANÇOIS	59	THIEBAUX	JEAN-FRANÇOIS	80
LEBLON	DANY	59	VIGNON	PHILIPPE	62
LELEU	CATHERINE	62			

Décès

Nom	Prénom	Dép.
FRANTZ	VÉRONIQUE	02
LARDEY	NICOLAS	59
SUCHET	AURORE	60